

**LE CONSTITUTIONNEL**  
SE PUBLIE :  
Lundi, Mercredi et Vendredi.

**ABONNEMENTS :**  
Edition SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$3.00  
de HEBDOMADAIRE, par an... 1.00  
payable d'avance - A la fin de l'année 0.50 extra.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arriérés acquittés.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du *Constitutionnel*, au bureau, au-dessous de la signature responsable.

# LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GÉRIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GÉRIN, Editeurs-Propriétaires

**LE CONSTITUTIONNEL**  
SE PUBLIE :  
Lundi, Mercredi et Vendredi.

**ANNONCES**  
Par ligne

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, premier  
Insertion, Brevier... \$ 0.05  
Do Insertions subséquentes... 0.03  
Une Colonne, pour 12 mois... 30.00  
Do do 6 mois... 15.00  
Do do 3 mois... 7.50  
EDITION HEBDOMADAIRE, à forfait... 2.00

Adresses d'affaires, pour 12 mois... 2.00

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 8 et 26c. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Adresses d'Affaires

**A. L. DESAULNIERS**  
AVOCAT,  
Bureau et résid. nce, rue Hart.

**McDOUGALL & HOULISTON**  
AVOCATS,  
Bureau : rue du Platon.

**MALHIOT & LABARRE**  
AVOCATS,  
Bureau : rue Bonaventure.

**J. M. DESILETS**  
AVOCAT,  
Bureau : rue St. Joseph.

**A. B. CRESSE**  
AVOCAT,  
Bureau : rue Notre-Dame.

**A. E. GERVAIS,**  
AVOCAT,  
Bureau : rue Bonaventure, Trois-Rivières, 8 Août.

**P. A. BOUDREAU**  
AVOCAT,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

**J. B. L. HOULD**  
AVOCAT,  
Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

**J. B. O. DUMONT**  
AVOCAT,  
Bureau : rue Alexandre.

**SEVERE LOTTINVILLE**  
AVOCAT,  
Bureau : rue Bonaventure.

**Turcotte, Paquin & Turcotte**  
AVOCATS,  
Bureau : Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

MM Turcotte, Paquin et Turcotte, suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

**J. F. V. BUREAU**  
AVOCAT,  
Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice.

**F. X. GAUTHIER**  
AVOCAT,  
Rue Notre Dame, porte voisine de la librairie de MM. Dufresne & Frères.

**Z. BARIL**  
AVOCAT,  
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

**EPHREM DUFRESNE**  
AVOCAT,  
Bureau : rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM Dufresne & Frère, libraires.

**ALEXIS L. DESAULNIERS**  
AVOCAT,  
Rivière-du-Loup.

**M. HONAN**  
AVOCAT,  
Bureau : Coin des Rues Notre Notre-Dame et Alexandre.  
Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

**O. CARON**  
AVOCAT,  
St. François du Lac.

**F. E. N. Boucher,**  
AVOCAT,  
St. François-du-Lac.

**Dr. GERVAIS**  
Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

**Dr. HARDY**  
Rue Royale, ancienne résidence de feu Dr. Giroux.

**I. L. CLAIR**  
SYNDIC GÉNÉRAL,  
Bureau : rue Craig, bâtisse du "Constitutionnel."

**L. A. CAMIRAND**  
NOTAIRE,  
Bureau : rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

Adresses d'Affaires

**Geo. E. HART**  
NOTAIRE,  
Bureau : rue des Forges.

**FZEKIEL M. HART & Fils**  
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc, coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

**G. B. HOULISTON & Cie**  
COURTIERS,  
Bureau : rue du Platon.

**Jos. DeNIVERVILLE**  
HUISSIER,  
Rue Bonaventure.

**P. E. VEZINA**  
HUISSIER,  
Trois-Rivières.

**BENONI LASSALLE**  
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

**J. BARNARD**  
ARPEUTEUR PROVINCIAL,  
Bureau : rue Notre-Dame, chez M. H. Dufresne.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE ANDES CINCINNATI, O.**

J. B. BENNET, Président,  
J. J. BERNÉ, Inspecteur des Agences,  
J. H. BEATTIE, Secrétaire,  
BYRON D. WEST, Assistant-Secrétaire.

Actifs, le 30 Juin 1871, \$1,501,822 51

Cette compagnie a payé les \$350,000 qu'elle a perdus dans le dernier incendie de Chicago sous un délai de 15 jours, sans toucher à son capital, et elle s'est pleinement conformée à la loi d'assurance du Canada, ayant déposé les Fonds nécessaires à Ottawa pour la sûreté des détenteurs de police, est pr te maintenant à émettre des polices d'assurance contre les pertes et dommages causés par le feu ou foudre, sur toutes les classes de propriétés dans cette cité et dans les environs, aux taux courants.

ROBERT KIERNAN, Agent.  
Trois-Rivières, 19 décembre 1871.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU, 1803 - ETABLIE EN - 1803**

BUREAU EN CHEF :  
Rue Old Broad, et 16 Pall M.  
**LONDRES.**

AGENCE POUR LE CANADA :  
66 et 65, rue St. François-Xavier,  
MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :  
**£1,600,000 STERLING**

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES,  
Rue St. Joseph, près du Palais de Justice  
Cns. Dumoulin, Will. A. RINROU,  
Agent, Agent général pour le Canada.  
Trois-Rivières, 1 novembre 1870

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Contre l'Incendie des Eglises Isolées du Canada,**

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'émettre des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la campagne.

ALEXANDRE MOKENZIE, Ede., n. r. Président,  
EPHREM DUFRESNE, Agent.

Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain.  
Trois-Rivières, 22 novembre 1871.

Annonces Diverses

**PEAUX DE MOUTON !**

**PEAUX DE VEAU ! !**

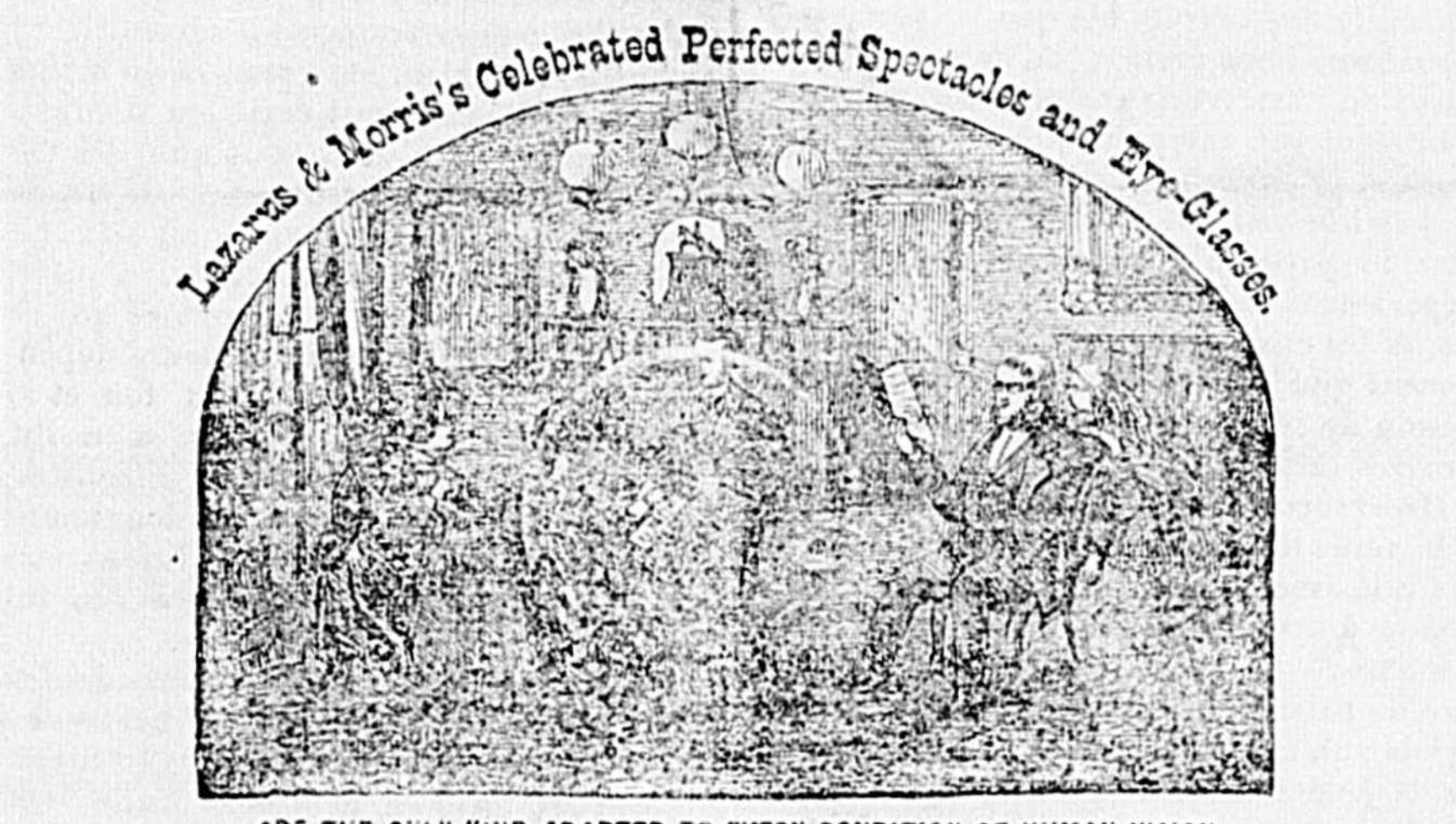
ON ACHETE, pour argent comptant, les PEAUX de MOUTON Cuires avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX DE VEAU.

ON ACHETE TOUJOURS, pour exporter en Europe, les VISIONS, MARTRES, PEKANS, OURS, LOUTRES, CASTORS, RENARDS Rouges, Argentés, Noirs, Croisés, RATS MUSQUES, BETES PUANTES, Etc., Etc.

ON PAIERA LES PLUS GROS PRIX CHEZ

**HENRY H. BALCH.**

Trois-Rivières, Janvier 1873.

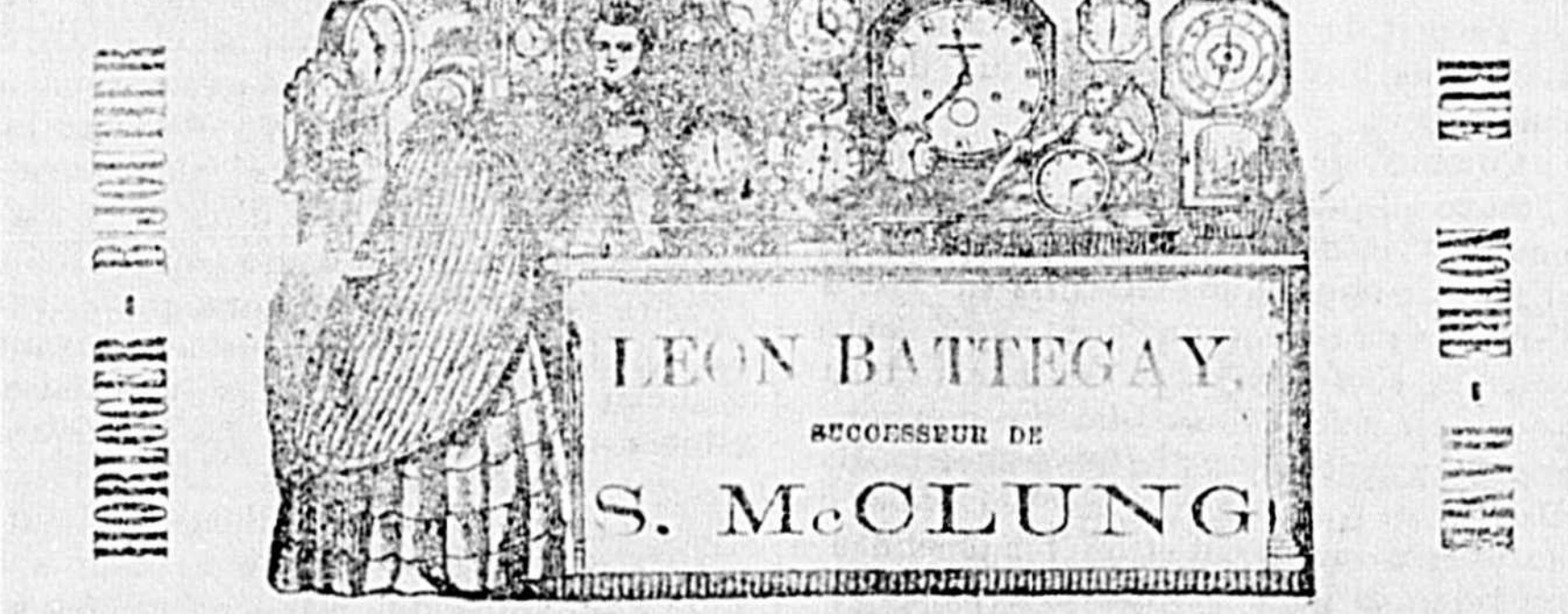


ARE THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION. Their Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the exact requirements of all who need Optical aid.

**W. A. J. WHITEFORD**  
HORLOGER ET BIJOUTIER,  
Rue Notre-Dame,  
Seul Agent pour Trois-Rivières

Trois-Rivières, juin 1872.

**LEON BATTEGAY,**



M. BATTEGAY, qui a été le gérant des affaires de l'établissement de M. McCLUNG, pendant plus de deux ans, à l'honneur d'annoncer au public de Trois-Rivières et des environs, qu'il a pris possession de son magasin d'horlogerie et de bijouterie. Il s'efforcera de soutenir, et de ne répat t on qu'a toujours eu jusqu'à ce jour cet éta blissement et tâchera de mériter la même confiance du public.

Entre le grand assortiment de MONTRES, HORLOGES et BIJOUX qu'il a pris de M. McClung, qu'il continuera de vendre à des prix d'ancien, il offre au public, un assortiment complet de tout ce qu'il y a de plus nouveau, en

Horlogerie, Bijouterie, Lunettes, etc.  
Qu'il vient d'importer des premières fabriques de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Le soussigné invite le public à lui faire une visite. Les réparations de Montres, Horloges et Bijoux continueront d'être l'objet de ses soins les plus minutieux.  
LEON BATTEGAY.  
Trois-Rivières, 8 Décembre 72

Feuilleton du Constitutionnel

La Famille du Pêcheur.

CHAPITRE IV.

LE MARCHAND DE TAPIS.

(Suite)

Le lendemain tout le monde fut de bonne heure sur pied au château de Langeron ; c'était l'anniversaire de la naissance du comte, et il attendait plusieurs personnes pour le célébrer. Son beau-frère, le comte Louis de Rhinfeld, avait fait annoncer qu'il arriverait des premiers avec son épouse, sœur de Wilhelmine, sa mère et ses enfants. Ce jeune seigneur était un homme d'un caractère gai, et il aimait à s'amuser par des plaisanteries innocentes. Il était parti de grand matin de chez lui pour arriver au château de Langeron à l'heure du dîner. Sur les dix heures du matin la voiture étant arrivée dans un petit village situé à une lieue de Langeron, le comte Louis fit arrêter les chevaux dit quelques paroles à ses gens, entra dans une hôtellerie voisine, et ne reparut plus. Son épouse et ses enfants l'attendirent plus d'une heure inutilement, et repartirent ensuite pour se rendre à Langeron.

Il était midi, lorsqu'un individu entra dans la belle allée qui conduisait au château du comte Raoul. L'étranger était habillé d'une manière bizarre : il avait des bottes usées, un vieux chapeau de fute gris et une cravate nouée avec la plus grande négligence ; une petite moustache donnait à son teint basané un air tout à fait comique. Il était chargé d'une balle contenant des tapis magiques, s'appuyait sur un bâton et montait lentement la colline. Il s'était arrêté comme pour examiner cette contrée charmante, lorsqu'il vit venir à lui un jeune homme tout emu, et versant des larmes. Le marchand de tapis l'aborda et lui demanda pourquoi il pleurait ainsi.

« Je vais vous le dire, mon ami, répondit le jeune homme, afin que vous soyez sur vos gardes. Cette allée dans laquelle nous nous trouvons appartient au comte de maryville et conduit à son château, qui n'est plus qu'à un quart de lieue d'ici. Dans cinq minutes vous arriverez à une petite cabane habitée par le garde du comte ; ce méchant homme est chargé de garder les fruits et d'empêcher qu'ils ne soient dérobés : je sais bien qu'il est détendu de prendre pommes sur les arbres, mais le comte, qui est si riche et si bon, veut bien permettre que les pauvres voyageurs ramassent les fruits qui tombent sur le grand chemin. Eh bien, je me trouvais tout à l'heure devant la petite cabane du garde, et j'ai vu quelques pommes dans la pousière ; comme j'avais bien soif, j'en ai ramassé quelques-unes et j'allais les manger, lorsque le méchant garde s'est précipité sur moi, m'a pris au collet en me disant d'une voix de tonnerre : " Ah ! je t'y prends, scélérat, c'est donc toi qui viens voler les pommes du comte Raoul ? N'as-tu pas lu sur l'écriteau qu'il n'est pas permis de ramasser des pommes dans l'allée ? Je m'en vais te conduire en prison, et te faire condamner comme voleur, si tu ne me donnes trois francs. " Je lui ai répondu que j'avais bien lu qu'il était défendu de prendre des fruits sur les arbres, mais que le comte Raoul permettait aux pauvres voyageurs de ramasser les pommes gâtées qui se trouvaient dans l'allée ; j'ai ajouté que je ne pouvais lui donner trois francs, parce que je ne possédais pas une somme si forte, et que j'étais obligé d'aller à la ville voisine chercher une potion pour ma mère malade. " Tu as donc de l'argent sur toi ? m'a-t-il dit en me frappant de son bâton : donne-le-moi, ou je te ferai une mauvaise affaire. " J'ai eu beau me défendre, le méchant n'a voulu rien entendre, et pour m'en débarrasser, j'ai été obligé de lui abandonner les vingt-cinq sous que j'avais sur moi. Il a regagné sa cabane en grondant, et moi je ne sais comment faire pour acheter les remèdes nécessaires à ma pauvre mère. " Le marchand de tapis avait écouté en silence les doléances du jeune homme et il s'informa ensuite de la

maladie et des besoins de sa mère. Il apprit qu'elle était la veuve d'un pauvre journalier, et que sa maladie ne provenait que de sa profonde misère. Il lui donna deux écus de cinq francs en disant : " Tiens, voilà de quoi acheter du vin pour ta mère, aie bien soin d'elle, et si dans huit jours elle n'est pas guérie, tu n'as qu'à venir au château demander le marchand de tapis : je suis connu à Langeron, et j'y laisserai quelque chose pour toi, si j'y fais de bonnes affaires. Adieu. " »

Le marchand de tapis arrangea un peu sa moustache, secoua sa marchandise et continua sa route. Le jeune homme ne pouvait se laisser de tourner et retourner ses écus : il bénit la Providence de lui avoir ménagé cette heureuse rencontre, et marcha grands pas vers la ville pour accomplir son message.

Cependant le garde était assis dans sa cabane et épiait le moment de dresser de nouvelles embûches aux personnes qui remontaient ou descendaient l'allée.

Il se nommait Wendelin et était connu dans toute la contrée par sa sévérité : c'était une franc hypocrite qui affectait la plus grande régularité quand il se trouvait en présence du comte, et qui parlait de Dieu et de la religion, tandis que quand il était seul, il vomissait des blasphèmes contre le Seigneur, qui, selon lui, avait bien tort de permettre qu'il eût un mode des riches et des pauvres ; il avait aussi la mauvaise habitude de se livrer à l'ivrognerie, et passait une partie du dimanche au cabaret.

Lorsqu'il vit arriver le marchand de tapis, il fit rouler quelques pommes sur la chaussée, et se blottit dans sa cabane pour ne pas être vu. Le marchand avait bien vu tomber ces pommes, il s'arrêta en effet un instant devant elles, les considéra, puis se baissa et les ramassa.

« Je ne te manquerais pas non plus, toi, se dit Wendelin tout joyeux, tu me paieras biens mes pommes ; » et il fondit comme un éclair sur le voyageur.

« Eh bien, s'écria-t-il d'une voix rauque, qui est-ce qui t'a permis de ramasser ces pommes-là ? Crois-tu donc, coquin, que monseigneur le comte a planté des arbres le long de la route pour chaque polisson puisse lui enlever ses fruits ? Tu vas me suivre en prison ; ton affaire est bonne je te promets la bastonnade pour demain : cependant si tu aimes mieux te racheter, je consens te laisser aller si tu veux me donner un de ces tapis... tiens, ce jaune et à raies rouges ; il me servirait pour me couvrir la nuit pendant l'hiver. " »

Le marchand de tapis s'excusa d'avoir pris ces pommes, puisqu'il croyait que cela était permis d'après ce qu'il avait lu sur l'écriteau affiché au poteau à l'entrée de l'allée.

Mais il eut beau dire, Wendelin le prit au collet, le menaça de le frapper avec son bâton et de le conduire en prison s'il ne lui donnait pas un tapis. « Tu as tort de te fâcher ainsi, lui répondit le marchand, je ne veux pas emporter tes pommes sans te les payer ; tiens, voilà deux pièces de vingt sous, c'est le restant de la monnaie que j'ai sur moi, et certainement ces misérables pommes-là ne valent pas quarante sous. Tu n'as pas de conscience, de rançonner ainsi les voyageurs... — Tant que tu voudras, s'écria Wendelin en brandissant son bâton nouveau sur la tête du marchand, mais je ne veux pas de tes quarante sous, donne-moi ce tapis jaune ou je te conduis en prison. Tu ne m'apprendras pas la loi ; je connais mes devoirs et je dois les remplir dans l'intérêt du comte Raoul. — C'est très-bien de faire son devoir, répondit le marchand ; mais je suis sûr que ton maître ne t'a pas ordonné de faire payer les pommes si cher : mon tapis vaut trente francs et tes pommes trois sous : ainsi juge ! — Cela m'est égal ; je veux ton tapis ou je te ferai repentir de ton opiniâtreté. " »

Le marchand, pour terminer cette contestation, détacha le tapis jaune, le remit au garde insolent et continua son chemin. Wendelin entra tout joyeux dans sa cabane, et se moqua du marchand qu'il avait si bien attrapé. Il considéra longtemps le tapis et se félicita d'avoir fait un si beau coup.

"Ce tapis vaut trente francs, ce dit-il à lui-même : eh bien ! je le donnerai pour vingt francs !"

Et il se mit à chanter, en attendant une nouvelle occasion de faire fortune.

(A CONTINUER.)

LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIERES, 24 MARS 1873

Le Pape et M. G. Desilets.

Nous avons lu avec plaisir et respect la lettre si pleine de mansuétude que Sa Sainteté Pie IX a daigné adresser à l'ex-sergent major Gédéon Desilets, aujourd'hui propriétaire du Journal des Trois-Rivières.

Nous félicitons sincèrement notre confrère M. Desilets de la réponse qu'il a obtenue. Pour tout catholique la signature du Pape est nécessairement un don précieux et qui doit être conservé religieusement.

Mais là s'arrêtent les félicitations que nous sommes heureux d'adresser à notre estimable confrère. Nous trouvons qu'il fait un triste usage de la faveur qu'il a reçue ; nous trouvons qu'il sort de son devoir en se mêlant de donner à la lettre de Sa Sainteté une interprétation dont la fausseté est frappante.

Mais nous sommes portés à croire, bien à regret, que chez notre confrère la présomption l'emporte sur l'humilité, l'honneur de parti passionné sur le catholicisme convaincu, le brévet sur le croix.

Au lieu de la recevoir simplement et modestement comme un encouragement donné à ses efforts, le Journal embouche la trompette et fait poser M. Gédéon tour à tour en héros et en père de l'Eglise. Il informe le Pape que "forcé de déposer l'épée, il n'a cru, arrivé dans son pays, ne pouvoir faire rien de mieux pour la défense de l'Eglise que de prendre la plume et de continuer la lutte sur un autre terrain en soutenant encore ses droits sacrés méconnus."

Dans ce paragraphe de sa lettre au St. Père, le ci-devant sergent major fait de la gasconade. Puisqu'il était en train de raconter ses affaires au Pape, il aurait dû l'informer aussi que, revenu dans son pays, sa première pensée a été de rechercher une place dans les bureaux du gouvernement et qu'après des démarches multipliées auprès des ministres, il a obtenu d'être employé à la compilation du recensement.

Tout le monde sait bien ici qu'il n'est qu'un pré-nom, qu'une affiche pour attirer les âmes honnêtes et confiantes. Un accoutrement de zouaves, cela fait une bonne enseigne à la porte, d'une gazette qui prend être chargée de défendre la religion.

Quand aux "adversaires formés par les doctrines empestées de Paris," c'est une petite déduction qui ne mérite que notre plus profond mépris. Il y a longtemps que nous ne prenons plus la peine de relever ces bêtises.

Nous comprenons que le Nouveau-Monde et le Journal des Trois-Rivières, dans l'attente des décisions de Rome sur les questions soumises par l'Épiscopat cherchent à se dédommager par un feu d'artifice autour d'une lettre semblable à celle que peut recevoir tout catholique. Pour les hommes de bon sens, ces cris de triomphe et cette illumination sont tout simplement. L'hypothèse de M. Gédéon peut être très-agréable à M. Gédéon lui-même et à ses frères collaborateurs, mais elle ne changera rien à la question, qui sera résolue prochainement.

Pour mettre nos lecteurs à même de juger combien la lettre de Sa Sainteté Pie IX n'est pas une approbation de la conduite du Journal, nous la reproduisons textuellement :

A Notre Cher Fils le Chevalier Gédéon Desilets, Trois-Rivières, Canada, PIE IX PAPE

"Le dévouement que vous avez montré en vous, Cher Fils, lorsque vous êtes accouru ici avec d'autres braves enfants de votre patrie, pour la défense des droits de ce Siège de Pierre, nous le retrouvons en ce jour, et dans les témoignages de piété filiale que vous professez envers nous, et dans la défense que vous avez entreprise de notre très sainte Religion au moyen d'un Journal Catholique en votre pays, et enfin dans la noble disposition de votre cœur à revenir sous Nos drapeaux, si l'occasion s'en présente. C'est pourquoi nous vous en témoignons Notre vive satisfaction et nous prions Dieu que dans les présentes luttes de la plume que vous avez engagées, il éclaire et dirige tellement votre esprit, et donne à vos écrits une telle valeur que vous puissiez détourner vos lecteurs des erreurs, et incliner leur esprit à la pratique de la Religion et de la justice.

Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Cher Fils, nous vous donnons dans l'effusion de Notre âme, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de St. Pierre le 27 Janvier 1873.

De Notre Pontificat l'an vingt septième.

PIE IX PAPE.

Tout en étant convaincu que les circonstances actuelles la fusion des conservateurs et des libéraux en politique pour ne former qu'un seul parti sous le nom de "libéral-conservateur" ne soit qu'une utopie aussi difficile à réaliser que le plan d'une république "une, indivisible et universelle," cependant nous aimons à mettre sous les yeux de nos lecteurs un article conciliant que nous empruntons à la Minerve de mercredi dernier et qui renferme de bien bonnes suggestions sur l'entente que l'on désirerait voir régner d'une manière plus efficace entre nos hommes politiques.

Sans concourir pleinement dans toutes les idées qui y sont émises on peut dire qu'elles méritent une attention spéciale, qu'elles nous montrent que les partis au lieu de se rapprocher ne tendent aujourd'hui qu'à s'éloigner de plus en plus et que la haine et l'intérêt personnel prennent souvent une trop large part dans l'esprit qui anime ceux qui sont ou voudraient être les chefs de tout système de gouvernement et qui ne seraient jamais disposés à en adopter aucun sans en former parti.

De là vient que les partis, au lieu de chercher à s'entendre, ne tendent souvent qu'à se combattre à outrance et quand il ne se trouve pas assez de divergence sur les questions politiques on y mêle trop souvent celles des personnes et même de la religion sans aucun motif avouable par ceux qui devraient juger la situation de sang froid ; des polémiques sont engagées dans la presse et ailleurs dans le seul but d'écraser des adversaires qui souvent ont de meilleurs principes que ceux qui les cherchent sans cesse qu'à les critiquer. On se fait un jeu de teair continuellement Dieu, ses saints et la politique sur le même carreau afin d'y faire parade de sa personnalité ou de quelques idées chimériques et en ce sens l'article que nous reproduisons eideux mérite la sérieuse attention de ceux qui désirent sincèrement le bien du pays, la vérité et la justice, car ils y trouveront moyen d'en faire si non un accord parfait au moins une invitation à la conciliation dans bien des circonstances orageuses.

L'article suivant est le résultat d'une conversation entre quelques hommes politiques, conservateurs et libéraux, et la détermination de l'adresser à la Minerve est venue à l'auteur depuis l'article où elle invite les citoyens modérés et patriotiques à s'unir, sans distinction de parti, pour le bien-être du Bas-Canada, de vous être sincères en demandant l'union. Si vos amis et de vos adversaires, vous désirez entendre l'expression du sentiment de ceux-là, comme vous êtes sans doute l'écho fidèle de ceux-ci. D'aucuns

se rallient sans autre condition que la conformité de leur conduite aux dictées de leur conscience. Beaucoup d'autres tiennent à ce que la position soit bien dessinée d'abord, et feront leurs conditions politiques et personnelles s'il y a lieu. Puis le public a droit à ce que tout se passe devant lui. Pour ces motifs, nous sollicitons l'insertion de l'article ci-inclus :

LA SITUATION.

Nous ne sommes pas de ceux qui sont absolus en politique, et nous préférons généralement la monotonie de la paix, accompagnée de tous ses bienfaits matériels, aux émotions d'une guerre constante, marquée par beaucoup de gloire et peu de progrès.

A quoi sert toutes nos luttes de parti, si ce n'est à faire vociférer le peuple et à détourner son attention de ses véritables intérêts ?

De tous temps nous avons été opposés à l'esprit de parti, dont les victimes se comptent par milliers et les bénéfices par unités.

L'esprit de parti, c'est l'esprit du salimbouque battant la grosse caisse sur l'échine du peuple.

Elles allaient passer et s'éteindra, ces distinctions de rouges et bleus, dénominations que les factions s'engagent parce que rien dans le dictionnaire du bon sens ne leur est applicable ; elles allent passer ces dénominations et les deux sections de la nationalité canadienne-française allent s'unir dans un commun accord, pour le bien-être général du pays, quand le parti national vint sur la scène dérobler le drapeau de l'union canadienne-française et se déclarer le père du programme qui sortit de cette union.

C'est bien cela, Rouges et bleus se disputaient depuis longtemps à qui ferait mieux le bonheur du pays et par quels moyens législatifs il faudrait opérer, et lorsqu'ils furent d'accord, les timides et les indifférents qui n'avaient jamais risqué dans les luttes à passé, formèrent le parti national pour s'emparer de la situation, déloger les bleus et reléguer les rouges dans l'oubli.

Notre peuple, qui a peu d'éducation politique, ne s'aperçoit pas qu'on venait le distraire du sujet capital du moment, le progrès rationnel, pour le rejeter dans le cercle vicieux de l'esprit de parti. Il péta l'oreille aux accents sonores de nouveaux bardes politiques, et depuis ce moment l'esprit de parti est plus forcé que jamais, avec cette différence fatidique qu'autrefois on se tirait au nom de certains principes, tandis qu'aujourd'hui on n'a en vue que les places.

Nous le disons en toute conscience : il est mille fois regrettable que le parti national soit venu raviver la lutte au moment où conservateurs et libéraux s'entendaient sur une politique vraiment nationale, progressive et réaliste.

Les libéraux avaient fini par admettre que le pays n'avait pas préparé pour les expériences radicales de la pure démocratie, et les conservateurs devraient hautement que le pays n'en avait pas moins besoin de réformes administratives et de progrès matériels.

Des propositions d'alliances eurent faites à la veille d'être acceptées ; M. Cartier se traitait avec honneur et sa succession lui échoua à ses adversaires aussi bien qu'à ses amis. Le pays alla entrer dans une ère de paix et de développements industriels ; qu'avait-on besoin de deux ou trois jeunes messieurs, sans expérience et surtout sans caractère politique sérieux, vissent jeter leurs prétentions en travers de l'accord des rouges et des bleus ?

Ce fut encore une occasion manquée pour le Bas-Canada, toujours atterré par quelque accident fâcheux sur le chemin de l'union fraternelle et de la richesse sociale. Ce parti national, loin de servir à quelque chose, est venu tout embrouiller. L'union publique voyait en noir et ne retenait que chemins de fer, développement de l'industrie, protection et développement de l'industrie, réciprocité commerciale avec les États-Unis, indépendance politique pour être suivie de l'organisation d'un état indépendant par le libre choix d'une libre communauté.

Aujourd'hui, tout cela est perdu d'avance. On ne songe plus qu'à une chose : "les places !" Il n'importe plus du tout à Jean-Baptiste de voir faire toutes les grandes et bonnes choses que nous énumérons ici y a un instant. On a distrait Jean-Baptiste de tout cela. Il ne songe plus qu'à voir le ministère maintenu ou renversé, ses amis en place ou hors de place. Enfin toutes les mesquines pensées de l'esprit de parti dévorent son âme. C'est plus fort que lui, il lui faut de ces émotions-là.

Combien de temps durera cet état de choses ? C'est ce que nous ne saurions prédire. Nous pouvons cependant prédire à coup sûr que si l'opinion publique était mise au fait de l'entente rien moins que ténue qui existe entre les chefs rouges et les chefs bleus, pour unir leurs efforts afin de pousser vigoureusement le pays en général et le Bas-Canada en particulier, dans les voies du progrès industriel et de l'indépendance politique, le pays sortirait bientôt du cauchemar qu'il subit dans l'oubli forcé de ses véritables intérêts. La fusion des anciens partis conservateur et libéral, en un seul parti qui mériterait l'appellation de libéral-conservateur, serait accueilli par l'opinion publique comme la meilleure solution de l'embargo mis par le parti national sur le mouvement progressif et unitaire si bien agencé il y a dix-huit mois et si légèrement interrompu par quelques esprits plus légers qu'ambitieux et plus ambitieux que patriotiques.

On aurait alors l'application satisfaisante de ces paroles de l'hon. M. Dorion à la Pointe-Lévis, lors de son retour d'Angleterre : Que la retraite de M. Cartier serait un malheur pour le Bas-Canada, paroles qui faisaient dire à M. Cartier, que de toutes les alliances possibles, il n'y en avait

pas de plus honorable que celle de ses anciens adversaires depuis que rien de sérieux ne semblait plus nous diviser.

LIBÉRAUX ET CONSERVATEURS.

NOTES LOCALES.

Vu la fête de l'Annunciation, demain, le Constitutionnel ne sortira pas mercredi prochain.

C'est ce soir qu'à lieu à sept heures et demie, à l'hôtel-de-ville, le grand concert donné par MM. Calixa Lavallée et autres artistes dont nous avons parlé dans notre dernier feuille ; tout le monde ira sans doute les entendre et les applaudir.

Les malles par les chars du Grand Tronc ne se sont rendues ici que trois fois la semaine dernière et celles de jeudi dernier ne sont arrivées qu'hier en voitures.

Inondation.

La tempête de vendredi dernier nous a amené bien autre chose que du vent, de la neige et des mauvais chemins, le feu aussi y a joué son rôle, de sorte que tous les éléments, excepté l'eau, paraissent être déchaînés contre nous. Vers trois heures de l'après-midi, pendant que vigoureux bourgeois, l'alarme du feu fut donnée, il se déclarait dans la magnifique demeure de Dame Veuve J. E. Turcotte, près du Boulevard, mais fut heureusement éteint en peu de temps, après avoir causé quelques dégâts peu considérables.

Vers dix heures du soir, quoique la brise du nord-est fut un peu ralentie, mais encore au milieu des tourbillons de poudrières, une épaisse fumée noire couvrit en quelques instants toute la rue Hart et ses alentours ; le feu était concentré dans l'intérieur d'une grande bâtisse en bois à deux étages, de soixante-douze pieds de long sur trente-six de largeur et se formant pour ainsi dire qu'un même espace avec une autre bâtisse d'environ trente pieds, le tout servant de grange, écurie, étable, hangar et remise, appartenant à D. G. L. Barre, Ecuyer, et situés à peu de distance de sa demeure.

Ces bâtisses, presque neuves et en très bon état, renfermaient environ trois mille boites de foin, cinq chevaux, trois vaches, trente cordes de bois, un moulin à bûche, une seie ronde, plusieurs voitures d'hiver et d'été, divers instruments d'agriculture ; des outils, du grain, etc., etc., et en moins d'un quart d'heure tout était en flammes et vers minuit il n'en restait que des débris et des raines fumantes. Deux de ces vaches seulement échappèrent aux ravages de l'élément destructeur. L'autre, les cinq chevaux ainsi que tout ce qui se trouvait dans ces bâtisses et leurs dépendances devinrent la proie du feu et la maison de M. Barre, Ecuyer, n'en fut préservée qu'avec beaucoup de difficultés, la corniche de la toiture fut longtemps enflammée et tous les meubles furent sortis de la maison qui néanmoins en fut quitte pour quelques dommages.

Le vent transporta et des trions de feu dans toutes les directions et toutes les maisons et bâtisses environnantes en furent souvent atteintes et menées d'une destruction complète. À quel elle n'aurait pas assurément pu être évitée si les propriétaires en firent un peu plus de soins sur le toit de celles couvertes en bûches, et si lors nous aurions une grande coiffure à déplorer et il est probable que presque tout ce qui restait de la ville serait aujourd'hui en cendres. Un jeune M. Galins parvint même jusqu'à grimper sur la flèche de l'église à deux fois pour atteindre les bûches en feu.

Les pompiers, les sapeurs ainsi qu'un grand nombre de citoyens ont fait des prodiges de valeur, mais, comme il arrive souvent, l'eau était rare au commencement de l'incendie et d'ailleurs les bâtisses consumées et tout leur contenu n'étaient que des matières assez inflammables qui souvent paraissent recevoir l'eau que comme un aliment.

Les pertes que souffre M. L. Barre dans cette saison de l'année sont très sensibles et d'un million \$5,000 ou \$6,000 dont une bien faible partie est couverte par une assurance de \$100 seulement.

L'origine de ce désastre est encore un mystère, on assure que personne n'a été à ces bâtisses pendant la veille et que tout y paraissait tranquille jusqu'au moment de se mettre au lit, lorsque l'alarme fut donnée, et ce qui est encore plus surprenant c'est que depuis près d'un an on n'a jamais pu connaître la cause, on l'origine d'un feu en cette ville, qui qu'ils aient été plus fréquents qu'on jamais auparavant, et aucun n'a été originaire dans une maison habitée, mis toujours dans des boutiques, granges, remises et autres dépendances, ailleurs il fut toujours passivement éteint.

La rue Hart est pas neuve, tout s'en fait, néanmoins, de mémoire d'homme, c'est la première bâtisse que la feu détruit sur cette rue.

Russe le Ciel qu'il n'en brûle jamais d'autre !

Les Comptes Publics.

Les comptes publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872 que le télégraphe nous a fait connaître sommairement, ont été mis entre les mains des députés ces jours derniers. Nous devons féliciter le gouvernement de les avoir distribués à bonne heure afin de donner aux argus de l'opposition le temps de les scruter et de les étudier, à leur guise.

S'ils se livrant à un travail consciencieux et honnête, ils ne pourront s'em-

pêcher de reconnaître que notre position financière ne laisse guère à désirer et qu'elle s'est améliorée d'année en année, grâce à l'habileté, à la prudence de M. M. Galt, Ross, et Hincks, nos Ministres des Finances depuis la Confédération. Nos dépenses ont été énormes, mais personne ne songe à s'en plaindre, attendu qu'elles ont été faites pour des fins d'utilité publique. Le fait que pendant les cinq dernières années nous avons dépensé \$16,298,133 pour construire des chemins de fer, acquérir deux provinces et améliorer la navigation de nos rivières, etc., en l'augmentant notre dette publique que de \$6,456,430 prouve assez que nos revenus ont augmenté d'une façon satisfaisante. Pendant cette même période l'excédant du revenu sur les dépenses a été de \$9,552,022. Ces chiffres sont éloquentes, ou nous nous trompons grandement.

Avant d'entrer dans l'examen des comptes publics pour l'année dernière, il ne sera pas hors de propos, de récapituler les montants du revenu et de la dépense des années précédentes depuis 1867-68. Voici un tableau qui fera saisir l'augmentation constante de notre revenu. Nous y joignons celui de la dépense :

Table with 2 columns: REVENU and DÉPENSES. Rows show years from 1867-68 to 1871-72 with corresponding revenue and expense amounts.

On remarquera dans le chiffre des recettes de 1868-69, une augmentation considérable sur l'année précédente, augmentation qui n'a pas été dépassée subséquemment. C'est une anomalie facile à expliquer. Pendant le cours de cette année, le gouvernement a contracté des emprunts considérables et s'élevant à \$9,733,000 pour l'intercolonial seulement. Le total des emprunts a été alors de \$19,000,000. Les dépenses faites à même ce fonds se trouvent reportées sur les années suivantes. De même en 1871-72, les dépenses paraissent fort considérables, mais dans le total figure une somme de plus de \$5,000,000, payée pour les travaux de l'intercolonial.

Afin de faire comprendre d'une façon plus juste l'augmentation régulière de nos ressources, nous allons faire un nouveau tableau qui ne comprendra que les chiffres des dépenses et recettes applicables au fonds consolidé pendant les cinq années passées :

Table with 2 columns: RECETTES and DÉPENSES. Rows show years from 1867-68 to 1871-72 with corresponding revenue and expense amounts.

Comme on le remarquera, jamais l'excédant des recettes sur les dépenses n'a été aussi considérable que pendant la dernière année fiscale.

Voici maintenant les principaux montants de la dépense pour l'année 1871-72. Les intérêts de la dette publique se sont élevés à \$ 5,251,230. Le fonds d'amortissement a absorbé \$ 70,606 ; le gouvernement civil, \$ 663,189 ; la milice, l'expédition de Manitoba, la protection de la frontière, \$ 1,650,200. Dans le cours de l'année prochaine les dépenses sous ce titre, diminueront beaucoup, car le gouvernement a décidé de ne pas réunir les volontaires dans les camps de districts. Les travaux publics ont coûté \$ 1,005,443. Dans ces dépenses ne sont pas comprises les dépenses de l'intercolonial qui se sont élevées à \$ 5,039,063. Nous trouvons cette somme sous le titre de comptes ouverts ou figure aussi le compte spécial de la dette d'Ontario et Québec, de \$ 1,120,000. Les subvides aux Provinces ont nécessité une dépense de \$ 2,930,113.

Nos principaux sources de revenus, les douanes et l'excise ont produit, les premières \$ 12,787,982 et l'excise \$ 4,735,651 ; les travaux publics \$ 1,211,729, l'intérêt sur nos chemins, \$ 148,041.

Voilà les principaux chiffres de nos comptes publics ; ils sont très satisfaisants et ont levé une arme puissante aux mécontents, à ceux qui sont décidés à blâmer quand même.

Nous sommes heureux d'avoir d'aussi excellents résultats à constater, car ils sont l'indice d'une prospérité générale toujours croissante et d'une administration financière aussi habile que prudente. Le plus que le pays puisse exiger, c'est qu'à l'avenir le gouvernement ne s'éloigne pas de la voie où il est entré et marche sûrement depuis longtemps.—La Minerve.

FAITS DIVERS

—John M. Young l'un des fils du fameux Brigham a répudié deux de ses femmes et a fixé sa résidence à Philadelphie avec la troisième.

—Voici, lisons nous dans le Figaro, une des plus terribles vengeances conjugales que l'on ait jamais vues exercées :

M. R., propriétaire foncier des environs de Montgeron, surprit, il y a un mois, sa femme en flagrant délit d'adultère avec son cousin-germain. Il chassa l'amant, et le soir apporta à sa femme une petite fiole de poudre blanche.

—Tenez madame, lui dit-il, voici du poison. Vous m'en mettez une petite dose dans mon café tous les jours. Vous m'avez

déshonoré ; je vous condamne à m'en assasiner.

—Jamais ! s'écria la malheureuse, en se jettant à genoux.

—Si vous refusez ou si vous révoquez quoi que ce soit à la police, repartit froidement M. R., je tuerai vous, votre amant, vos enfants et moi après.

—La malheureuse obéit. Chaque jour pendant trois semaines, au moment du dessert, elle entendit son mari lui dire, de sa voix la plus aimable, en présence de ses enfants et des amis qu'il invitait à dîner :

—Mettez donc mon bismuth dans mon café, chère amie !

—Et il la fixait d'un œil impitoyablement calme pendant que d'une main tremblante elle lui présentait sa tasse. Personne ne se doutait du terrible drame qui se jouait ainsi. Quand, il y a huit jours, M. R., prit le lit, sa femme avait les cheveux gris.

—Il y a deux jours, M. R., mourut. Une heure après, l'épouse coupable s'en allait se jeter dans la rivière d'Yveros, après avoir écrit au procureur de la république ce que nous venons de raconter.

—Il paraît qu'elle laisse quatre enfants.

—De LA CRAVATE ET DE LA BRONCHITE.—Un médecin de nos amis, dit le Figaro, se livrait, dans nos bureaux à des considérations sur les cravates, qui nous ont semblé assez intéressantes pour être mises sous les yeux de nos lecteurs. C'est une information utile s'il en fut.

Il prétendait que les rhumes, bronchites, maux de gorge et autres affections du larynx ont été en raison inverse de la hauteur des cravates.

En 1830, la cravate faisait trois ou quatre fois le tour du cou. Peu de bronchites.

A partir de 1840, la cravate ne fit plus qu'un tour. Les rhumes abondèrent.

A partir de 1850, la hauteur de la cravate diminua, et le nez seul eut de l'importance. Enroulements nouveaux.

A partir de 1870, le tour du cou exista à peine. La bronchite sévit cruellement.

En 1873, la cravate se trouve réduite à un simple nœud qui on accroche au bouton de chemise, et la fluxion se poitrine entre pour un vingtième dans la mortalité des Français.

—En entrant en carême, un dernier écho du carnaval parisien :

—Au dernier bal de l'Opéra, au beau milieu d'un quadrille, surgit tout à coup deux individus énormes, costumés en diables.

En un instant le désordre fut à son comble ; le costume des survenants était terminé, en effet, par un appendice qui battait une mesure folle.

Le dit appendice s'agitait convulsivement dans tous les sens, donnant des coups furieux dans les jambes des masques, voire dans celles des municipaux, et s'embarassant dans les robes.

La galerie se tordait de rire, jamais on n'avait vu mécanisme aussi ingénieux et fonctionnant avec autant de perfection.

Toutes les bonnes choses ont malheureusement une fin. Des municipaux trop ombragés prièrent en vain les deux diables d'arrêter leurs démonstrations. Il fallut les conduire au poste.

La nuit on expliqua du mystère. Les masques avaient eu l'idée de coudre dans l'étoffe de longues anguilles vivantes qui produisaient, en se débattant, ce merveilleux effet.

L'histoire ne dit pas si les intéressés animaux, ainsi détournés du but que la nature leur avait assigné, furent mangés le matin à la Tartare ou en matelette.

LA MÉNAGERIE, L'HIPPODROME ET LE MUSÉE DE BARNUM.—Un troisième désastre n'a pu abattre l'énergie du célèbre Barnum.

Sa grande ménagerie de la 14ième Rue, à New-York, était dévorée par les flammes à la fin de décembre et quoique les pertes s'élevassent à \$300,000 M. Barnum, qui se trouvait en ce moment à la Nouvelle-Orléans, sans tarder une seule minute en apprenant le malheur qui venait de fondre sur lui, télégraphia immédiatement à ses agents en Europe dans le but de remettre le tout sur un pied encore plus grand qu'avant.

En moins de trois mois toutes traces de l'incendie du mois de décembre avaient disparu : l'année dernière l'énorme hippodrome et ménagerie se composaient de 460 chevaux, 200 bêtes fauves de toutes sortes et un personnel de près de 1,000. Cette année les préparatifs se sont faits encore sur une plus grande échelle et M. Barnum pourra se vanter de posséder la ménagerie ambulante la plus considérable qu'il y ait au monde.

Parai les mille curiosités de son Musée, on remarque l'automate ou le "Machiniste parlant" du professeur Faber qui converse avec une intonation parfaite dans toute les langues.

M. Barnum a loué ce phénomène \$20,000 pour la saison.

La ménagerie renferme une foule d'animaux des plus rares, entre autres : des girafes, un jeune gorille, un rhinocéros, un gnu, deux ours blancs, des élans, des yak, des antilopes et toute une cavalerie de lions, tigres, etc.

Cette immense organisation voyage entièrement par chemins de fer et donne trois représentations par jour.

Dans l'énorme tente de l'hippodrome, où 13,000 spectateurs peuvent facilement s'asseoir, on présente un spectacle tout à fait nouveau. Trois troupes d'équiers font simultanément des exercices équestres dans trois arènes différentes, et après eux viennent trois troupes de gymnastes, etc., qui donnent également trois représentations qui peuvent être vues en même temps de tout l'auditoire.

Barnum se dirigera sur la Nouvelle-Angleterre vers le 15 avril et visitera Montréal dans le courant de l'été.



